

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	17

Date de la convocation
20/06/2025

Date d'affichage
01/07/2025

Objet de la délibération
<u>Finances</u> : Consultation établissement bancaire – Souscription d'un prêt relais dossier Hurlevents

Séance du vingt-cinq juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, maire.

Étaient présents :

M. CALVAT Lylia, Mme CASTILLON Nathalie, M. CUCHE Jérôme, M. FABREGUES Daniel, Mme BAUD GABLE Marlène, Mme GOMES Karine, Mme GROSGRUIN Fanny, M. JUAREZ Emilio, M. MARÉCHAL Cyril, M. MOREL Christian (arrivée à 18h33), M. PELLETIER Charles-Emmanuel, Mme RAHON-SIMON Delphine (arrivée à 18h37), M. RIGAL Philippe (arrivée à 18h34), Mme SAUVONNET Nadine, Mme SEGARD Violette, M. VUILLEMIN Benoit

Étaient excusés donnant pouvoir :

M. LECAILLE Marc donnant pouvoir à Mme GOMES Karine  
Mme BELLEVILLE Marion donnant pouvoir à Mme BAUD GABLE Marlène

Étaient absents:

M. GAULARD Claude, M. MALIVERNAY Jean-Baptiste, M. NICOLAS Franck, Mme PRAOM Margaux,

M. MARÉCHAL Cyril a été désigné secrétaire de séance.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1618-1 et suivants relatifs aux emprunts contractés par les collectivités locales ;

**VU** le budget primitif de l'exercice 2025 ;

**VU** le tableau d'analyse des offres présentés ;

Considérant les besoins de financement liés à la réalisation du lotissement communal, et notamment le rachat d'une parcelle actuellement en portage par l'Établissement Public Foncier Doubs BFC ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'acquisition de la totalité des biens en portage foncier auprès de l'Établissement Public Foncier Doubs BFC ;

Considérant par ailleurs que la commune devra payer une partie des travaux de viabilisation du lotissement, afin de permettre la mise en œuvre effective du projet d'aménagement ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour ce faire, de recourir à un emprunt afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement ;

M. VUILLEMIN Benoit ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

**Par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**

### DÉCIDE

- **DE CONCLURE** un emprunt d'un montant de 811 965.00€, auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté destiné à financer le rachat de la parcelle AD 162 à l'EPF et une partie des travaux de viabilisation du lotissement.
- Caractéristiques de l'emprunt :  
Montant : 750 000.00€  
Durée : 36 mois  
Taux d'intérêt : variable Euribor 3 mois 2.014%  
Montant des intérêts : 61 965.00€  
Périodicité des échéances : trimestrielle  
Amortissement : échéance constante  
Frais annexes éventuelles : 750.00€
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :
  - négocier les conditions définitives de l'emprunt,
  - signer le contrat de prêt et tous documents afférents à cette opération,
  - réaliser toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice concerné en section d'investissement

*Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés*

Fait à Saône, le 25 juin 2025  
M. le Maire de Saône,  
Benoit VUILLEMIN



DESTINATAIRES :  
PRÉFECTURE DE BESANÇON  
DGFIP  
BPBFC

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État*